

La mort du professeur

Un professeur a été égorgé et décapité devant ses élèves, pour avoir respecté le programme de l'éducation nationale. L'école a été menacée par des islamistes dangereux, et a pris peur, elle s'est excusée au lieu de se défendre. Cette attitude peu héroïque, a renforcé les certitudes des assassins. Le Président Macron a promis que cela allait changer, on espère et on aimerait le croire.



Samuel Paty était un professeur d'histoire et de géographie affecté depuis de nombreuses années au Collège du Bois d'Aulne, dans un quartier sensible de Conflans Sainte Honorine. Comme tous les ans, il faisait cours à des élèves de quatrième, depuis plusieurs années, et devait leur délivrer un «Enseignement Moral et Civique»

Le cours d'EMC (Enseignement moral et civique)

Avec humour, et passion, il remplissait la mission demandée sans avoir reçu de formation spécifique, pour la simple raison qu'elle n'existe pas. Dans le bulletin officiel de l'éducation nationale on peut lire entre autre que le professeur doit apprendre à l'élève à exercer son jugement, et à se construire un esprit critique. Comme moyen d'action, le ministère recommande :

- Observer, lire, identifier des éléments d'informations sur des supports variés (images fixes ou animées, textes, documents sonores, accessibles en ligne et hors ligne) et s'interroger sur la confiance à accorder à des sources différentes
- Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias
- Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord, etc.) La justification d'un choix personnel dans le cadre d'une argumentation Approche de l'argumentation
- La distinction entre savoirs vérifiés et opinions personnelles Réflexion à partir de situations fictionnelles : identification des valeurs en tension et discussion réglée sur les choix

Le **lundi 5 octobre 2020**, comme l'an passé, Samuel Paty montre les caricatures de Mahomet à ses élèves, des images choc, destinées à favoriser un dialogue animé, et à apprendre aux élèves à argumenter et à s'écouter dans le respect réciproque. Ce qui est tout à fait dans le programme. Par précaution, il signale que ces images peuvent choquer, et qu'il autorise ceux qui seraient



Le cours se passe sans problème, et comme prévu les débats sont animés et se prolongent dans la cour, et à la maison. On en a parlé pendant deux jours, puis l'affaire s'est calmée.

Un parent d'élève déclenche les hostilités

Or dès le **mercredi 7 octobre**, le père d'une des élèves publiait sur son compte Facebook un récit des faits faisant état de la diffusion d'une image du prophète nu et un appel à la mobilisation contre l'enseignant en vue de son exclusion. Il faut noter que ce père de famille s'appuyait sur le témoignage de sa fille, qui n'avait pas assisté au cours, et pour cause, elle avait été punie pour un autre motif, et exclue du collège pour deux jours. Gage de moralité, la demi-soeur de ce père avait rejoint le groupe Etat Islamique en 2014.

Le lendemain, **jeudi 8 octobre** il était reçu par la principale de l'établissement, accompagné par **Abdelhakim Sefrioui**, membre du conseil des imams de France est fiché au FSPRT (Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste) depuis plusieurs années. C'est une vieille connaissance de l'antiterrorisme français. Depuis une quinzaine d'années, il est dans les radars, remarqué par ses "prêches" antisémites à la sortie des mosquées qu'il juge "infidèles", c'est à dire qu'il estime trop complaisantes avec l'Etat d'Israël. Il appelle aussi depuis des années à des actions violentes contre "l'islam de France". En 2004, il a fondé le collectif propalestinien **Cheikh Yassine** (du nom du fondateur du Hamas, tué par l'armée israélienne en 2004). Abdelhakim Sefrioui s'en prend alors violemment à l'imam de la grande mosquée de Paris, **Dalil Boubakeur**, et aussi à **Hassen Chalgoumi**, l'imam de Drancy (Seine-Saint-Denis). Abdelhakim Sefrioui a fait aussi partie du bureau de campagne de **Dieudonné** en 2006, lorsque celui-ci envisageait une candidature à l'élection présidentielle.

Le soir même, le père de famille remet en ligne une autre vidéo dans laquelle il donne le nom du professeur, et l'adresse du collège.. **Abdelhakim Sefrioui** affirmait, dans la vidéo

« A la fin de notre entretien, on a compris qu'il n'y allait rien avoir [comme sanction] de la part de l'établissement. [...] Mais elle nous a fait savoir qu'elle allait remonter l'information. Nous sommes partis de là-bas avec la ferme intention de mobiliser pour une action devant l'établissement et devant l'inspection académique. Mais dans l'après-midi, l'inspection académique a contacté le parent d'élève et lui a exprimé son étonnement de savoir que ça s'est passé comme ça dans le cours de ce voyou et qu'ils allaient sévir. »

Le même jour, le père dépose ensuite plainte pour diffusion d'images pornographiques

L'administration demande à Samuel Paty de s'excuser

Pendant ce temps, la Principale rédige un rapport auprès du rectorat de Versailles, pour décrire les événements, et probablement manifester sont inquiétude. J'ignore ce qu'elle a pu communiquer, toujours est-il que la venue d'un inspecteur est prévue le **vendredi 9 octobre** pour accompagner la principale lors de l'entretiens, l'entretien prévu avec le professeur concerné, en présence de la [CPE](#), pour notamment «lui rappeler les règles de laïcité et de neutralité».

Dans la foulée, la principale a invité Samuel Paty à présenter ses excuses aux élèves, s'il avait été maladroit, ce qu'il a fait, elle l'a d'ailleurs indiqué dans une lettre adressée aux parents.

Le climat était angoissant, il y avait des menaces par mail notamment adressés au professeur, qui ne se sentait pas en sécurité. L'administration ne l'a pas protégé signale **Frédéric Seitz**, président du syndicat du second degré pour l'académie de Versailles. Les Renseignements Territoriaux non plus, ils pensent que les excuses ont suffi, et que le calme va revenir.

En reprenant la phrase de Churchill qui parlaient de ceux qui voulaient calmer Hitler : «Ils croient que c'est en donnant son fils à manger au crocodile qu'on va calmer sa faim». **"Ils ont des oreilles, mais pas de cerveau"** signale un ancien responsable du service, en effet, au courant des menaces, ils n'en ont pas tiré les conséquences.



L'acharnement de Sefrioui oblige l'administration à réagir

Le **lundi 12 octobre**, une nouvelle vidéo est publiée, sur le thème "L'islam et le prophète insulté dans un collège public". Abdelhakim Sefrioui fait le prétend que l'inspection académique a contacté le parent, et lui aurait affirmé qu'ils allaient sévir. Dans le même film, l'activiste fait le compte rendu de l'entretien avec la principale, et il menace : «Nous sommes partis de la bas avec la ferme intention de mobiliser pour une action devant l'établissement... si on accepte ça on arrivera peut-être à ce ui est arrivé à Sebrenica» et **une voix off accuse le Président de la République d'attiser la haine envers les musulmans**. La vidéo est relayée par la Grande Mosquée de Pantin.

Le **12 octobre** la police convoque Samuel Paty qui est accusé par Sefrioui de diffuser des images pornographiques.

Le **mardi 13 octobre**, la présidence étant insultée, l'état commence à réagir Samuel Paty, accompagné par la principale du collège dépose plainte pour diffamation contre **Abdelhakim Sefrioui**, avec le soutien de l'académie de Versailles. **Mais la principale ne porte pas plainte au nom de l'État**. Un État qui fait le maximum doit être un État qui porte directement plainte lorsque ses fonctionnaires sont diffamés et attaqués fait remarquer **Patrick Hetzel**, député LR du Bas-Rhin

Le Vendredi 17 octobre c'est le drame, Samuel Paty est égorgé à la sortie du collège.

Abdoullakh Anzarov ou **Abouyezidovitch** selon les sources, est un jeune Tchétchène, il a à peine dix huit ans, il appartient à cette une minorité musulmane de la fédération de Russie, longtemps en rébellion contre Moscou, mais aujourd'hui dirigée d'une main de fer par un islamiste violent, qui pratique la peine de mort contre les homosexuels mais obéit aux ukases de Poutine. Abdoullakh *n'a jamais été condamné tout en étant connu pour des affaires de dégradation de biens publics et de violences en réunion, alors qu'il était encore mineur*. Il est né à Moscou, et habitait Evreux muni du statut de réfugié, avec un permis de séjour réglementaire.

Présent des 14 heures devant le collège, Abdoullakh a offert 350 € à deux collégiens, pour qu'ils lui montrent le professeur, il prétendait vouloir lui donner une bonne raclée pour le punir d'avoir blasphémé le prophète. Mais vers 17 heures quand Samuel sort du collège, Abdoullakh se précipite sur lui, l'égorge et le décapite sous les regards horrifié des élèves, des passants et des deux jeunes qui l'avaient désigné. La police prévenue aussitôt accourt. Abdoullakh a été abattu par des policiers alors qu'il « *courait dans leur direction en tirant à cinq reprises avec une arme de poing* », a expliqué le procureur **Jean-François Ricard**.

On a appris que le tueur avait eu des échanges avec le père de la fille absente lors du cours, et qui est à l'origine du scandale.

La réponse française a été immédiate

La justice et la police ont immédiatement réagi et ont emprisonné le père à l'origine du scandale, et Abdelakim Sefrioui qui a été renié aussitôt par le conseil des imams de France. Quatre autres personnes ont été mises en garde à vue. La grande mosquée de Pantin, forte de 1300 fidèles, est fermée pour six mois, le **comité Sheikh Yassine** est interdit. On avait parlé d'interdire aussi le **Comité Contre l'Islamophobie en France**, qui persécute juridiquement les défenseurs de la laïcité, mais la justice semble avoir reculé, faute peut-être d'éléments suffisants pour agir.

Spontanément dans toute la France des rassemblements silencieux, sans défilé ont eu lieu dès le **samedi 18 octobre**. J'ai participé à celui de Dijon, il y avait beaucoup de monde, de tous âges, dans le silence, sans slogan dominant, ni drapeau d'associations. Des applaudissements sporadiques, je ne sais pas si des discours ont été prononcés, mais l'émotion était là.



Le **Président Macron** lui a rendu un vibrant hommage au cours d'une cérémonie à la Sorbonne, toutes les autorités académiques de Versailles ont juré qu'elles avaient soutenu Samuel Paty de leur mieux, et des mesures seront prises pour mieux faire face au péril islamiste. Mais on sait bien que ce n'est pas exacte, pourquoi être obligé de s'excuser quand on fait son devoir ?

Ce drame s'est déroulé alors qu'enfin, au plus haut niveau de l'état, on a compris le danger islamiste. Le président n'hésite plus à le nommer.

Le **2 octobre 2020**, en parlant de son projet de loi contre le séparatisme, il a déclaré : «**Dans quelques jours, vous pourrez voir des islamistes radicaux... prendre le contrôle des associations (qui dirigent des mosquées) et de tous leurs finances. Cela ne se reproduira plus** », a déclaré le président français.

« **Nous allons installer un système anti-putsch, très robuste, dans la loi** »

Ce crime odieux ne pourra que renforcer la décision française, de ne pas céder. Dans son discours à la Sorbonne, Emmanuel Macron, a réaffirmé qu'il ne céderait pas, et ne renoncerait pas aux caricatures et aux dessins. Ceci a d'ailleurs provoqué des réactions violentes dans des pays islamistes où certains ont lancé des campagnes de boycott des produits français, en Arabie, au Koweït, au Qatar, en Jordanie, bref, dans les pays qui ont condamné les accords de paix entre les Émirats et Israël.

Un pays est un gros cargo, difficile à manœuvrer. Pendant des années, les responsables de l'état, les administrations, l'éducation nationale ont privilégié l'apaisement, il fallait avant tout ne pas faire de vague. Dans cette continuité on avait demandé à Samuel Paty de s'excuser, et on a envoyé une lettre aux parents pour les calmer. Cette attitude est en contradiction avec le discours affiché par le président de la République. Le collège a été lâche, la principale n'aurait jamais du recevoir Séfrioui, elle n'aurait jamais du tenir compte du père d'une élève indisciplinée punie et absente pendant le cours. Elle n'aurait jamais du demander des excuses ni écrire aux parents. Qui s'excuse s'accuse ! et le rectorat aurait du porter plainte en diffamation au nom de la République et ne pas sacrifier le professeur au nom d'un arrangement inutile et inefficace.

Si les directives permettant aux parents de participer à la vie des collèges peut présenter un certain intérêt, c'est aussi un danger. On a vu l'intrusion dans le processus éducatif de militants structurés et organisés pour combattre la République et la laïcité.

On nous promet que cela va changer, mais alors, il faudra autoriser les enseignants à faire des vagues, et les soutenir quand ils défendent la République.

Dans la revue de presse :

- ⇒ Ce qu'est l'enseignement moral et civique : Bulletin Officiel de l'éducation nationale
- ⇒ Professeur décapité. Ce que l'on sait du cours d'histoire-géographie qui a fait polémique => Ouest France.
- ⇒ Comment la haine attisée sur les réseaux sociaux a conduit au meurtre => par l'indépendant.
- ⇒ Deux collégiens de 14 et 15 ans ont désigné Samuel Paty au terroriste Actu17
- ⇒ Non, l'académie de Versailles ne s'apprêtait pas à « sanctionner » Samuel Paty => par 20 Minutes .
- ⇒ Forum sur la position de l'académie de Versaille => auteurs divers.
- ⇒ L'éducation nationale, c'est le temple des lâchetés par Fatiha Agaga-Boudjahlat sur RTL
- ⇒ Qui était l'assassin L'union
- ⇒ Discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne
- ⇒ Macron détaille le plan ciblant le « séparatisme » islamiste ELAINE GANLEY de l'Agence France Presse (AFP) sur FR24News



Hommage national dans un lieu symbolique de l'esprit des Lumières